



Insolvabilité des PME : La pointe de l'iceberg?

Note de recherche, août 2022

Benjamin Rousse, Stagiaire en politiques publiques
et entrepreneuriat

Simon Gaudreault, Économiste en chef et vice-
président, recherche nationale

FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{inc}

Sommaire exécutif



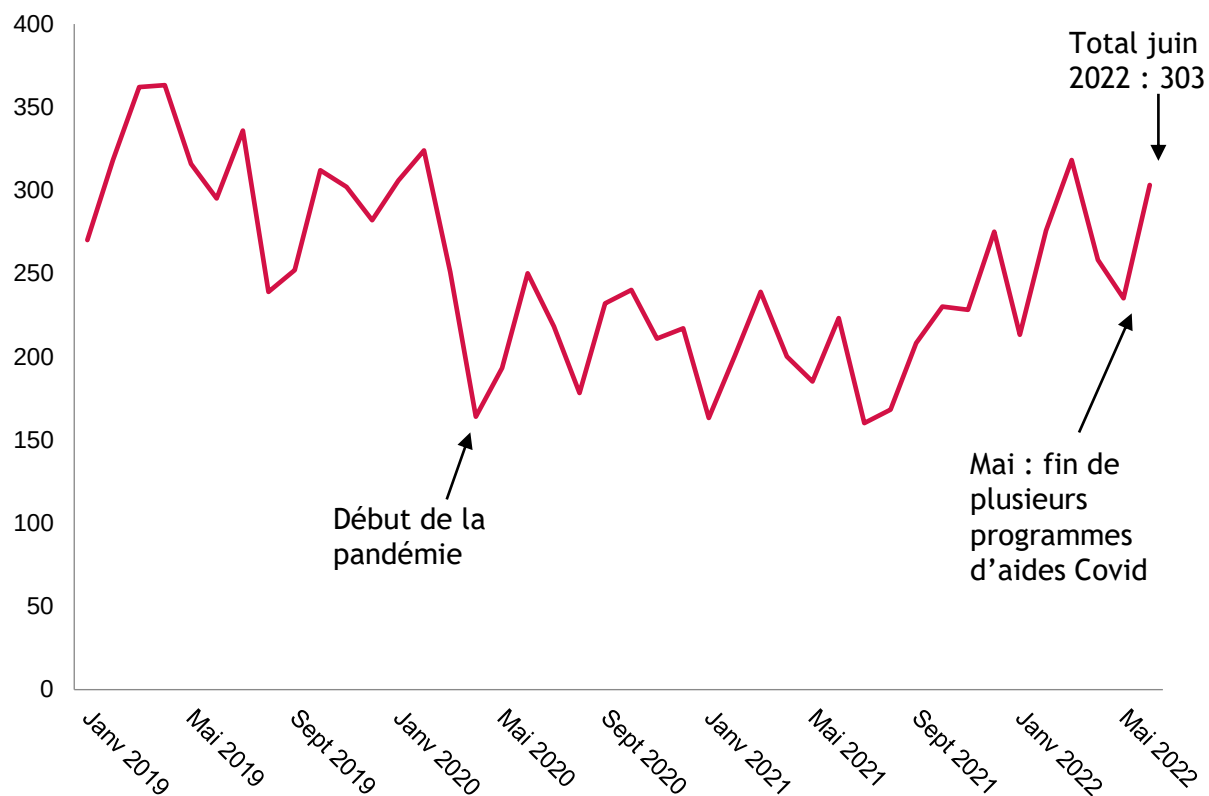
- Le présent rapport vise à exposer et élargir les perspectives relatives à l'insolvabilité (faillites + propositions) des entreprises au pays.
- Le nombre officiel de cas d'insolvabilité touchant les PME ne cesse d'augmenter depuis le début de l'année et n'a jamais été aussi élevé que depuis deux ans. Les données de la FCEI montrent que cette tendance n'est que la pointe de l'iceberg.
- En effet, des données récentes et exclusives de la FCEI montrent qu'advenant une incapacité à garder leur entreprise ouverte, seuls 10 % des propriétaires de PME canadiennes choisiraient de déclarer faillite. **Près de 46 % des entreprises à risque de fermeture vont simplement cesser d'opérer plutôt que d'utiliser le processus de faillite.** Ces fermetures d'entreprise ne sont pas captées par les données sur l'insolvabilité des entreprises canadiennes.



- Alors que nous émergeons de la crise sanitaire, d'autres défis continuent de frapper les PME du pays de plein fouet : difficultés à retrouver un niveau de vente normal, poids des dettes accumulées à cause de la crise pour survivre, hausse des coûts d'exploitation et manque criant de main-d'œuvre.
- À l'heure actuelle, on compte toujours 54 % des entreprises avec des revenus sous la normale et 62 % affichent toujours des dettes impayées contractées dans le cadre de la récente pandémie, pour une dette moyenne de 158 000 \$, selon les dernières estimations disponibles.
- Les PME ressentent le poids de cette pression financière augmenter et leur marge de manœuvre semble considérablement réduite. Des mesures ciblées permettraient d'éviter trop de fermetures définitives.

L'insolvabilité des entreprises en augmentation au pays

Figure 1 : Nombre de cas d'insolvabilité de PME au Canada de janvier 2019 à juin 2022



Source : [Statistiques sur l'insolvabilité et la LACC au Canada - Bureau du surintendant des faillites Canada \(ic.gc.ca\)](https://ic.gc.ca/fr/statistiques/insolvabilite-et-la-lacc-au-canada)

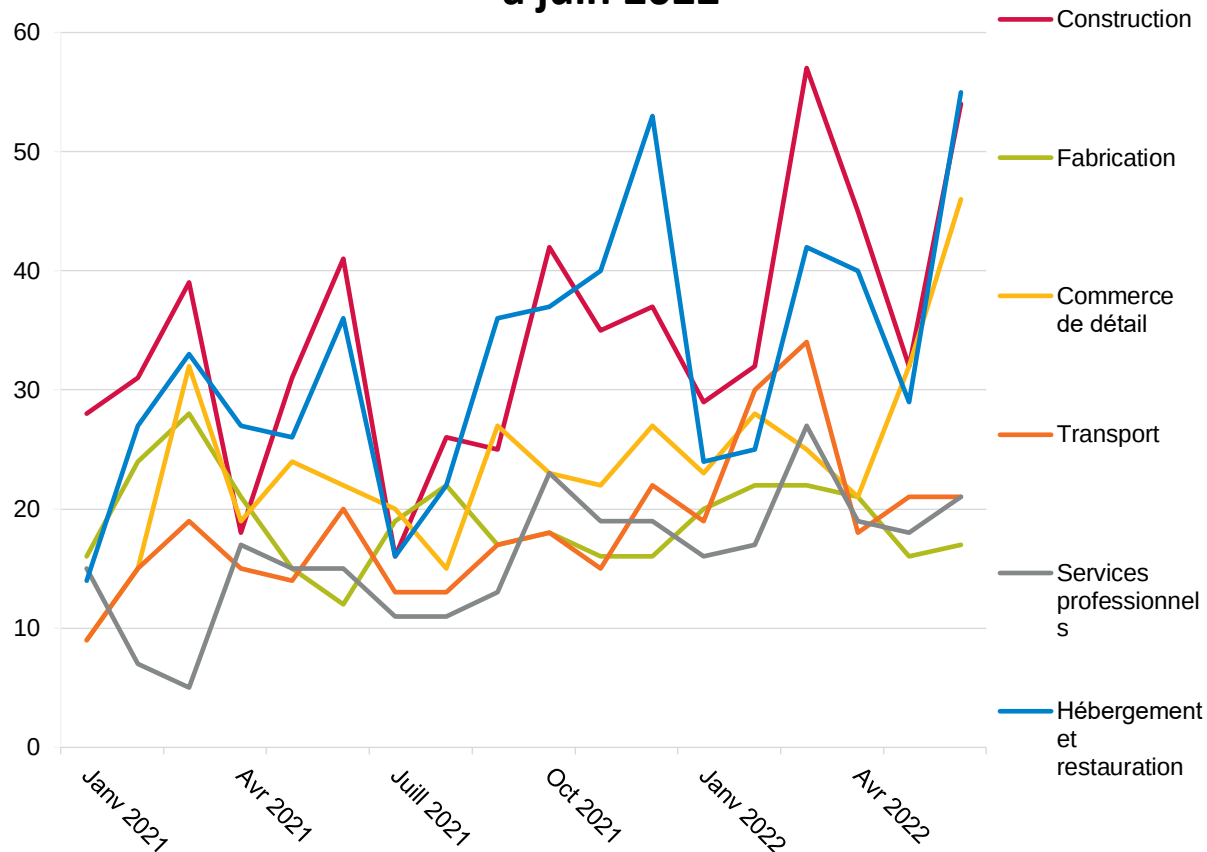
Alors que les cas d'insolvabilité ont connu une baisse au début de la pandémie, le nombre de cas a augmenté de façon significative depuis la mi-année 2021 (Figure 1).

Le mois de mars 2022 représente la culmination des cas d'insolvabilité depuis le début de la pandémie avec 318 cas.

Les programmes d'aide aux entreprises ayant tout dernièrement cessé alors que les entreprises doivent manœuvrer à travers beaucoup d'incertitude et un environnement économique pour le moins préoccupant, les prochains mois seront donc déterminants pour un bon nombre de PME.

Les cas d'insolvabilité varient selon les secteurs d'activité

**Figure 2 : Nombre de cas d'insolvabilité de PME
par secteur d'activité au Canada de janvier 2021
à juin 2022**



Le secteur de la construction ainsi que celui de l'hébergement et de la restauration ont été les deux secteurs comptabilisant le plus de cas d'insolvabilité depuis le début de l'année 2021.

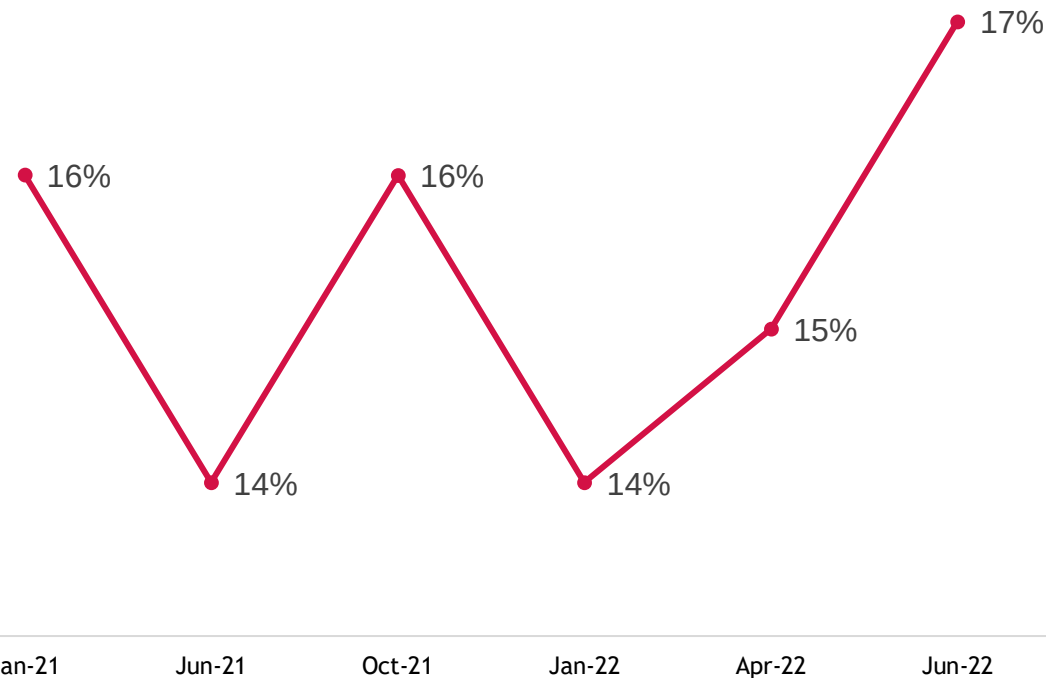
De plus, la Figure 2 révèle une tendance à la hausse des cas pour plusieurs secteurs depuis le début de l'année 2021.

Source : [Statistiques sur l'insolvabilité et la LACC au Canada - Bureau du surintendant des faillites Canada \(ic.gc.ca\)](https://www.ic.gc.ca).

Remarque: Nous avons récupéré les 6 secteurs ayant le plus de cas d'insolvabilité.

Insolvabilité : ce n'est que la pointe de l'iceberg

Figure 3 : Pourcentage de PME considérant la faillite ou la fermeture permanente, Canada



Source : FCEI, sondages *Votre Voix*. Plus de détails à fcei.ca/recherche.

Remarque : La question posée était la suivante: « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'énoncé suivant; 'Nous envisageons sérieusement de déclarer faillite/liquider notre entreprise' ». Les pourcentages du graphique correspondent aux entreprises tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé.

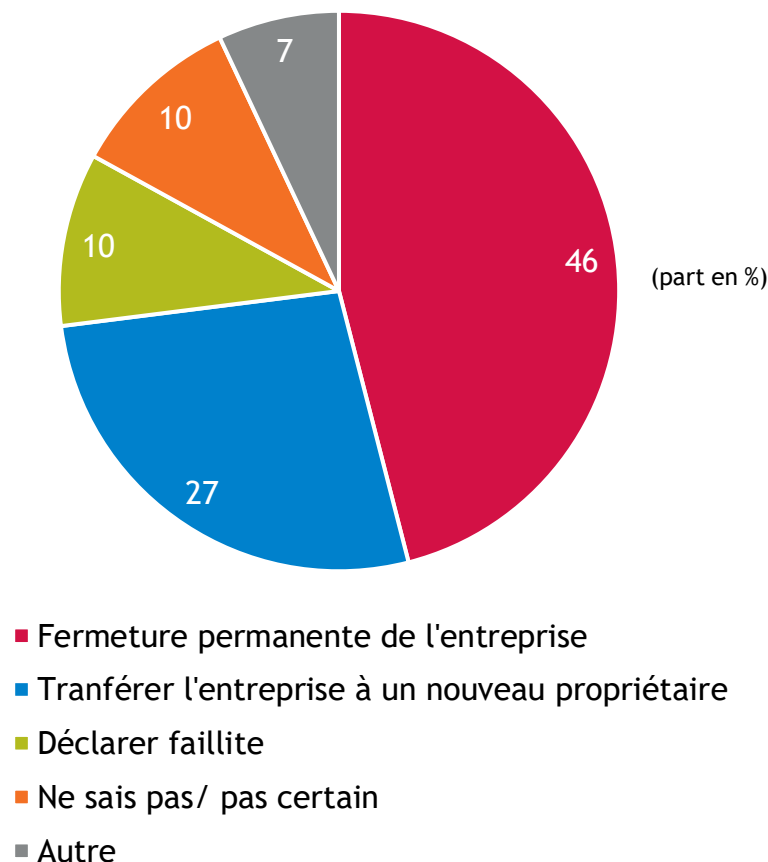
Depuis le début de la pandémie, un nombre important de PME canadiennes nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant le risque de faillite ou de fermeture permanente.

Dans la Figure 3, on peut revoir les données de janvier 2021 pour constater que déjà, 16 % des PME au pays considéraient la faillite ou la fermeture de leur commerce. Un an et demi plus tard, soit en juin 2022, le sondage de la FCEI montre que cette donnée est toujours sensiblement la même, **soit plus d'une PME sur six au pays qui considère devoir cesser ses activités.**

Le début de l'année 2022 semblait indiquer une tendance vers la baisse de ce pourcentage, ce n'était qu'un mirage. Toutefois, cette tendance s'est inversée dans derniers mois.

« Fermé définitivement » : les différentes avenues

Figure 4 : Manière dont l'entrepreneur fermerait son entreprise de manière définitive, Canada, juin 2022



La faillite est un enjeu majeur pour les PME canadiennes, tous secteurs confondus. Toutefois, s'arrêter aux faillites ne démontre pas l'étendue et la gravité du problème des fermetures d'entreprise. En effet, la **déclaration de faillite est marginale** lorsqu'on observe les actions que les entrepreneurs prévoient utiliser lorsqu'ils seront financièrement contraints de cesser leurs activités. Lors d'un récent sondage de la FCEI, dans les entreprises ayant répondu considérer faire faillite ou fermer leur entreprise, **seulement 10 % ont dit que la faillite est l'action qu'ils privilégieraient.**

La faillite n'est pas la première chose à laquelle les propriétaires d'entreprise pensent lorsqu'ils ne peuvent plus continuer d'opérer leur entreprise. Pour **près de la moitié** des propriétaires de PME pensant devoir fermer leur entreprise dans un avenir rapproché, le premier choix serait de fermer tout simplement, sans passer par un processus de faillite.

Source : FCEI, sondage *Votre voix* - juin 2022, 9 au 30 juin 2022, résultats finaux, n= 368

Le phénomène de croissance de l'insolvabilité chez les PME n'est pas que le résultat de la Covid-19



Nous souffrons actuellement d'une grave pénurie de personnel. De plus, l'incroyable hausse des coûts des matériaux et des approvisionnements a rongé notre marge et nous a rendus insolvable pour rembourser toute dette créée pendant la pandémie.

- Secteur de l'hébergement et de la restauration, Alberta



Étant propriétaire d'une petite PME en ébénisterie, le départ d'un employé sur deux m'a obligé à retourner à l'atelier, ne pouvant trouver un candidat d'expérience. Former un employé pour le rendre polyvalent prend un an et demi. N'ayant pas la santé pour travailler physiquement continuellement, j'arrêterai mes activités dès juin 2022.

- Secteur de la construction, Québec



Les petites entreprises sont repoussées au second plan, encore une fois. Alors que le soutien était là pendant le pire de la pandémie, les entreprises s'effondrent rapidement et se rétablissent lentement. J'aimerais voir un plus grand soutien et le moyen le plus simple de mettre cela en œuvre serait d'augmenter la part de subvention sur les prêts du CUEC.

- Secteur des services professionnels, Ontario

Le phénomène de croissance de l'insolvabilité chez les PME n'est pas que le résultat de la Covid-19



Nous avons déclaré faillite ce matin. Deux ans sans aucune aide, car on est toujours dans la zone grise et les institutions financières ne jurent que par ces mesures inaccessibles pour nous... Bref, pour ce qui est de la santé mentale, je vous laisse donc deviner comment moi, dirigeante, je me sens depuis deux ans et comment les six employés qui viennent de perdre leur emploi se sentent. On a tout simplement été oubliés, abandonnés. C'est trop peu trop tard.

- Commerce de détail, Québec



La crise sanitaire est loin d'être terminée et celle qui en découle est décourageante en sachant les dettes accumulées pendant la crise sanitaire...

- Commerce de détail, Québec



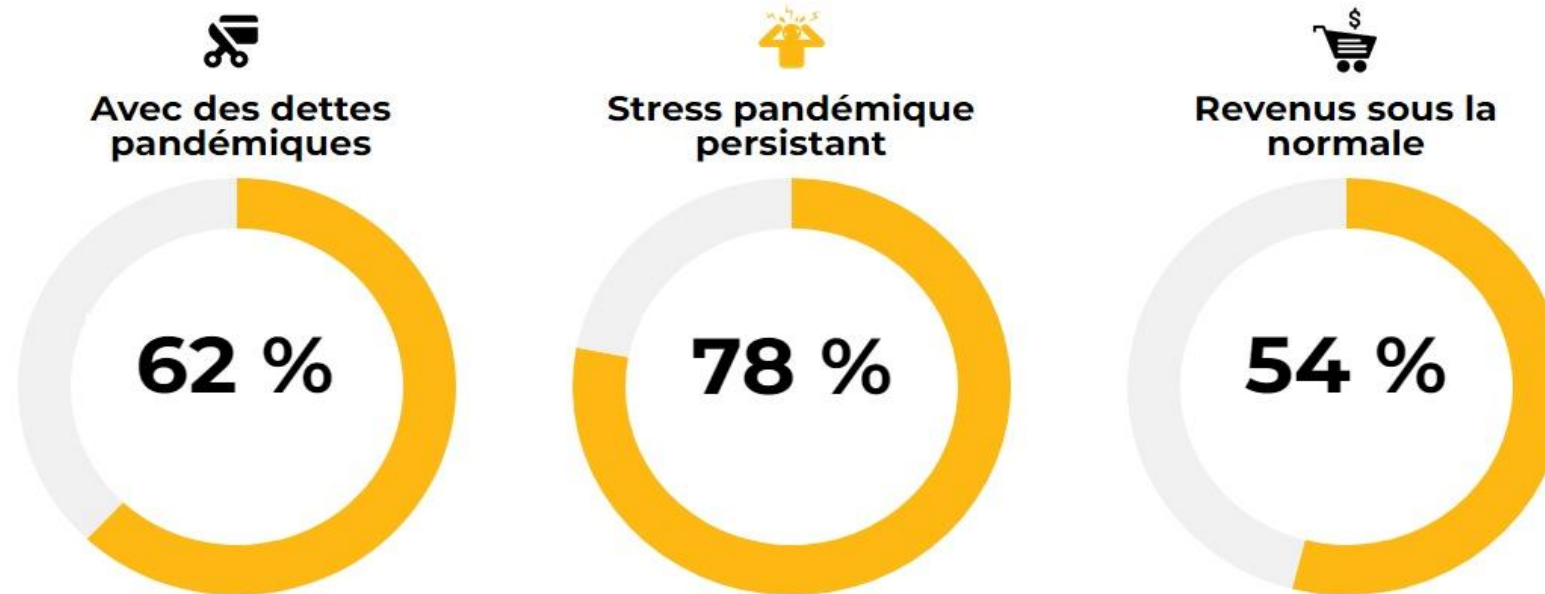
Le premier trimestre de cette année a été le plus difficile depuis le début de la pandémie. Nous sommes toujours gravement touchés par les conséquences de la pandémie. Je suis toujours impuissant à augmenter nos activités, car beaucoup de nos clients n'ont pas encore commencé à retourner pleinement. Les conséquences de la pandémie ne sont pas terminées pour moi et notre entreprise.

- Secteur des services professionnels, Colombie-Britannique

Situation socio-économique actuelle

Malgré la levée des mesures sanitaires, plusieurs entreprises peinent toujours à reprendre leur souffle (Figure 5). **Beaucoup de facteurs ont des répercussions directes sur la santé économique d'une entreprise.** Autant d'éléments avec lesquels les PME canadiennes doivent composer et qui mettent en péril leur survie à court terme.

Figure 5 :
PME canadiennes



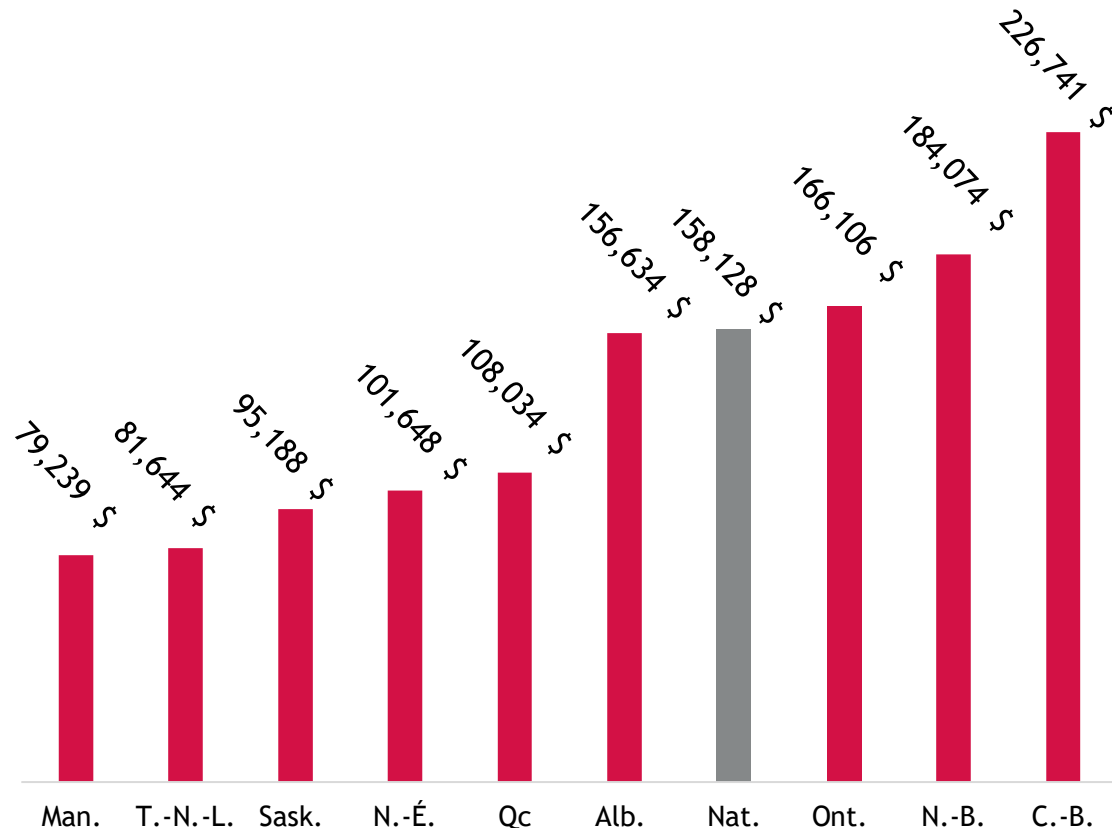
Source : FCEI, résultats préliminaires du sondage Votre voix - juin 2022, résultats du 9 au 14 juin 2022, n= 2 533.

À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,9 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

[Tableau de suivi de la santé des PME \(cfib-fcei.ca\)](https://cfib-fcei.ca)

La dette Covid-19 des PME est élevée partout au Canada

Figure 6 : Dette moyenne des PME par province



Les entrepreneurs ont été parmi les premiers à être affectés par la pandémie. Que ce soit par la fermeture pendant des mois de leur entreprise, des heures d'ouverture réduites ou un nombre de clients limités ; les PME n'ont pas eu la vie facile.

Alors que les mesures d'aide ont pris fin pour les entreprises, les dettes qu'elles ont dû accumuler afin de combler le manque à gagner restent bien présentes. En effet, les entreprises endettées **doivent en moyenne 158 000 \$** (Figure 6), et moins de la moitié estime être en mesure de repayer la totalité d'ici deux ans.

Par ailleurs, bien que plusieurs entreprises aient pu obtenir jusqu'à 60 000 \$ en aide gouvernementale avec le programme du CUEC, la majeure partie de cette somme doit être remboursée d'ici décembre 2023.

Les récentes hausses de taux d'intérêt par la Banque du Canada n'aident pas non plus au remboursement des dettes contractées. En effet, 70 % des PME disent qu'elles ont des conséquences négatives sur leur entreprise.

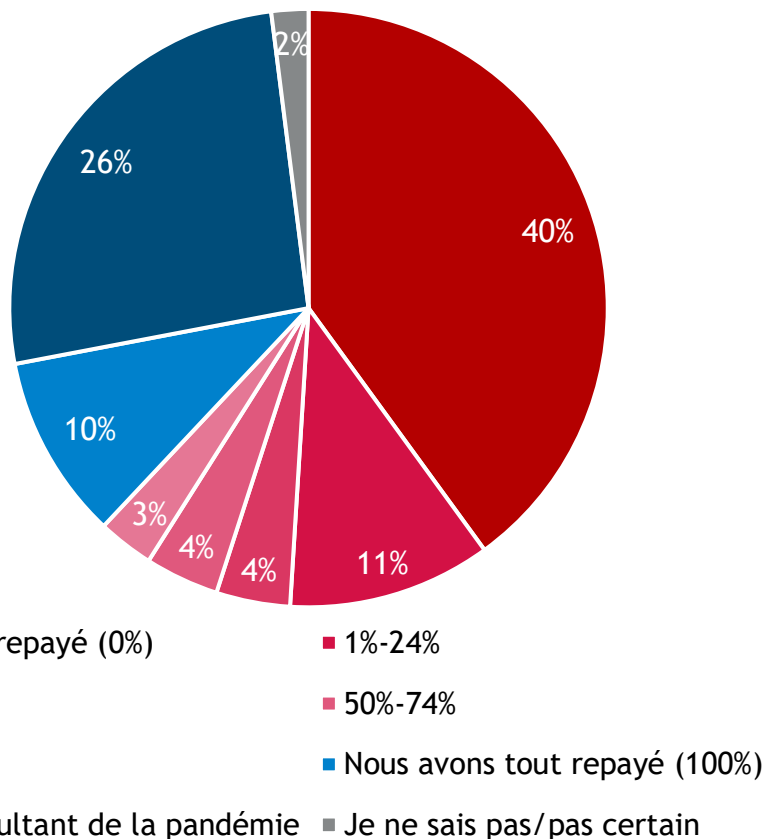
Sources : (1) Figure 6 = FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 18 au 27 janvier 2022, n= 5630. Nous avons sélectionné les provinces ayant reçu au moins 40 réponses. Pour cette raison, nous avons exclu l'Île-du-Prince-Édouard.

(2) Donnée « Repayer d'ici 2 ans » = FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 18 au 27 janvier 2022, n= 5630

(3) Donnée « 70 % avec conséquences négatives » = FCEI, sondage *Votre voix* - juin 2022, résultats du 9 au 30 juin 2022, n= 2 298.

Le paiement des dettes est difficile pour beaucoup

Figure 7: PME du Canada, selon la part des dettes pandémiques repayée jusqu'ici



Comme l'a montré la Figure 7, le niveau d'endettement des PME au Canada demeure très élevé.

Un récent sondage de la FCEI en juin 2022 montre aussi que l'endettement touche un nombre important d'entre elles. Ainsi, près de 2 entreprises sur 3 au Canada (62 %) sont toujours endettées par les effets de la pandémie.

En fait, **40 % des PME au Canada n'ont encore rien repayé jusqu'à présent**, possiblement car elles ne se trouvent pas en assez bonne situation financière pour se le permettre (Figures 5 et 6).

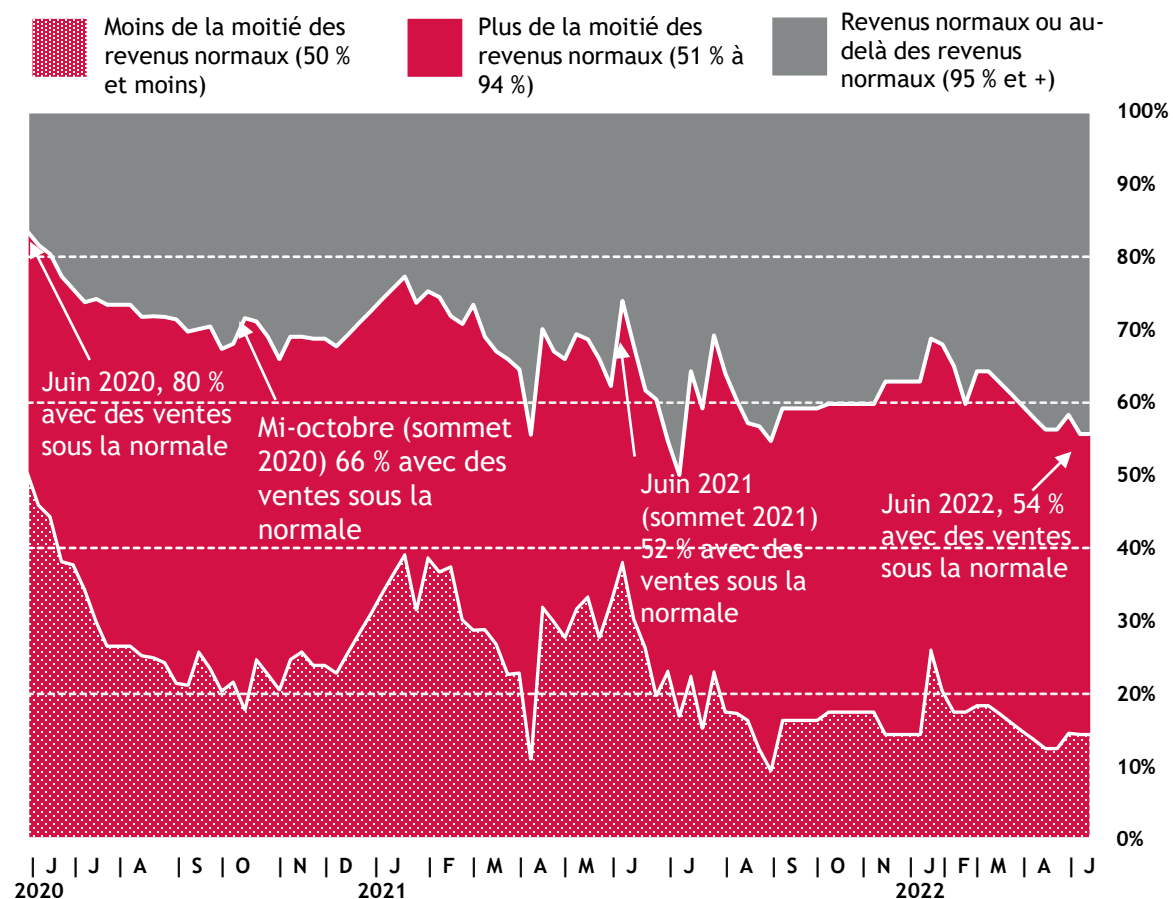
Pour terminer, il est révélateur d'observer que **seulement 14 % des entreprises qui ont contracté des dettes durant la pandémie (10 % de toutes les entreprises) ont été jusqu'à présent en mesure d'en repayer l'entièreté.** ⁽¹⁾

(1) Calcul : $10 \% \div 72 \% = 14 \%$

Source : FCEI, sondage *Votre voix* - mené du 9 au 30 juin 2022, n= 2 275

La relance économique s'avère plus longue que prévue

Figure 8 : Niveaux de ventes des PME, Canada



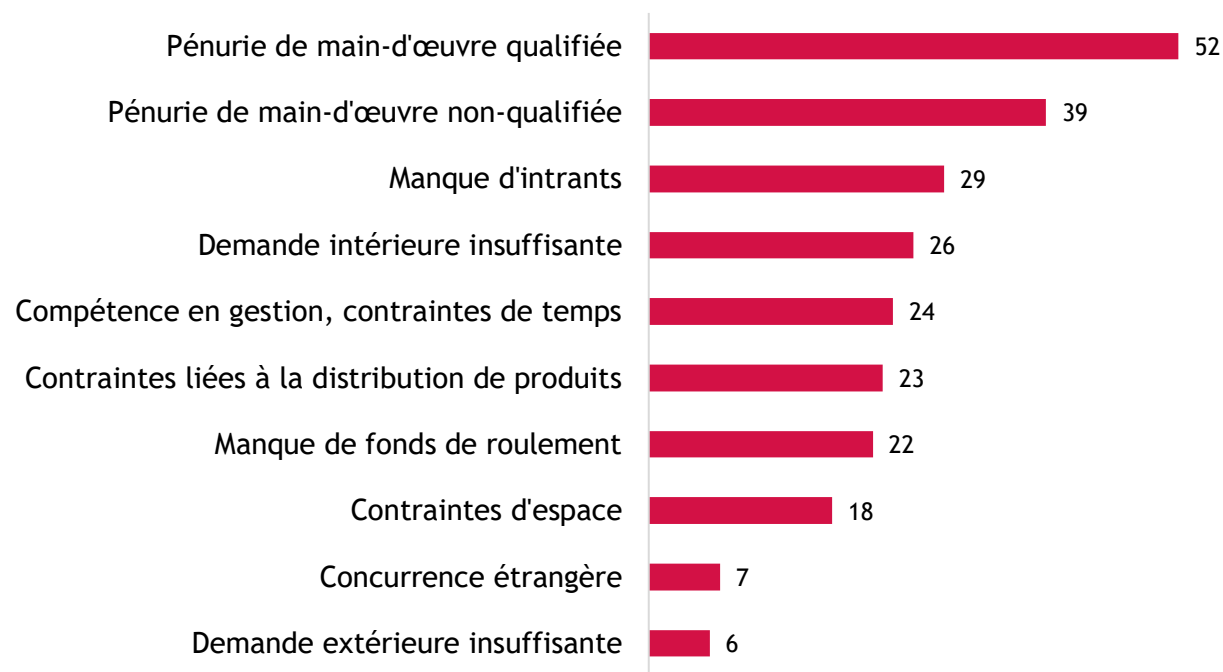
Source : FCEI, sondages Covid-19 et Votre voix, juin 2020 à juin 2022.

Les entreprises ont des dettes postpandémiques élevées et la majorité n'a toujours pas retrouvé un niveau d'activité normal. Ainsi, même avec la levée des mesures sanitaires, on peut constater qu'en juin 2022, **54 % des propriétaires d'entreprise indiquent toujours ne pas avoir retrouvé leurs niveaux de vente normaux d'avant la crise sanitaire** (Figure 8).

La figure révèle aussi que le rétablissement est plutôt lent. Effectivement, depuis juin 2020, la part des entreprises n'ayant toujours pas retrouvé des ventes normales diminue très peu. Dans cette perspective, la capacité pour bon nombre de PME de rembourser dès maintenant les dettes accumulées s'avère problématique.

Des défis de taille toujours présents pour les propriétaires de PME

Figure 9 : Pourcentage de PME canadiennes aux prises avec des limites de ventes ou d'augmentation de leur production



Plusieurs entreprises font face à d'importants défis qui limitent leur capacité à retourner à des niveaux de ventes ou de production normaux (Figure 9). À ce chapitre, les deux premiers freins cités par les propriétaires sont le manque de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.

La liste démontre l'étendue et la diversité des difficultés qui limitent la croissance des entreprises, dont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la demande insuffisante.

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, 5 au 13 juillet, n= 734, marge d'erreur : +/- 3,6 %, 19 fois sur 20.

Remarque : Les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse, le total des choix de réponse dans la figure 9 peut donc excéder 100 %.

Recommandations aux gouvernements fédéral et provinciaux pour aider les PME endettées par la pandémie

1. Alléger les dettes contractées durant la pandémie des PME les plus durement touchées en augmentant à au moins 50 % la portion subvention du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).
2. Prolonger la période de remboursement du CUEC donnant droit à la portion subvention jusqu'en décembre 2024.
3. Trouver un moyen d'aider rétroactivement les nouvelles entreprises et celles qui étaient exclues du CUEC.
4. Inclure une portion subvention dans les autres programmes de prêts COVID fédéraux et provinciaux.

Recommandations aux gouvernements fédéral et provinciaux pour assurer la viabilité des PME et maîtriser leurs coûts d'exploitation

5. Augmenter la déduction pour les petites entreprises à 600 000 \$ (actuellement 500 000 \$).
6. Réduire le taux d'imposition des petites entreprises (par exemple, au niveau fédéral, le réduire le taux de 9 % à 8 %).
7. Geler les hausses prévues des taxes sur la masse salariale (RPC et A.-E.) et réduire de façon permanente les cotisations des PME à l'A.-E. au même taux que celui des employés; réduire les taxes provinciales sur la masse salariale.
8. Réduire les frais d'utilisation des cartes de crédit des petits commerçants.

À propos de l'auteur



Benjamin Rousseau est stagiaire en politiques publiques et entrepreneuriat dans le cadre du programme annuel de stages de la FCEI parrainé par la Banque Scotia. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'école des sciences de la gestion de l'UQAM, d'un certificat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université Laval.



Simon Gaudreault est économiste en chef et vice-président de la recherche pour la FCEI. À ce titre, il est chargé d'effectuer des recherches et des représentations sur un ensemble de questions économiques, commerciales, politiques et sociales qui touchent les PME du Canada. Simon Gaudreault est titulaire d'un baccalauréat en science économique de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en économie de l'UQAM. Son mémoire de maîtrise porte sur l'entrepreneuriat dans les régions périphériques du Canada.



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affairesSM



@CFIB_FCEI_Stats



Fédération
canadienne de
l'entreprise
indépendante



fcei.ca/recherche



recherche@fcei.ca



1 833 568 2342